

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 2 Mai 1883

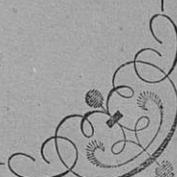
RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

—
1883



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

—
SIÈGE SOCIAL
—

Administrateurs :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,
Ed. JOUBERT, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER,
C^{te} A. DE CAMONDO,
E. DUCLERC,
E. GOUIN,
E. HENTSCH,
J. STERN.

Censeurs :

MM. F. THOMAS,
Ch. BERTHIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1883 :

MM. E. LEVIEZ,
I. SALLES.

Directeur :

M. Ch. SAUTTER.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Sous-Directeur adjoint :

M. R. G. LÉVY.

Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

Fondé de pouvoirs :

M. G. ROQUERBE.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

—
CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS
—

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 2 Mai 1883

—
Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée générale.
Comptes de l'Exercice 1882.
—

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2 ET 4

—
1883

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 2 Mai 1883

MESSIEURS,

L'Exercice 1882, dont nous venons vous rendre compte, ainsi que le prescrit l'article 24 des Statuts, a été une période difficile et généralement stérile pour les affaires financières; l'agitation qui s'était emparée des esprits pendant les deux années précédentes a fait place à la stagnation. Nombre de Sociétés, fondées hâtivement, ont dû entrer successivement en liquidation, laissant des

ruines derrière elles, et l'épargne, sérieusement atteinte, a passé d'une confiance aveugle à une méfiance souvent excessive.

Au mois de Janvier, de concert avec les premières Maisons et Sociétés de la place, nous avons essayé, pendant quelques jours, de conjurer la chute de la Société *l'Union générale*, ou tout au moins d'en atténuer les conséquences ; et, en effet, si la catastrophe n'a pu être évitée, on a eu le temps nécessaire pour aviser aux premières mesures à prendre. Nous avons, de concert avec les mêmes alliés, donné notre concours pour faciliter le règlement des opérations, non seulement du Parquet des Agents de change, mais encore de la Coulisse. Tous les engagements que nous avons contractés de ce chef ont été liquidés, sans perte, dans les six mois qui ont suivi, et nous avons la satisfaction de penser que notre intervention a pu contribuer efficacement à atténuer la gravité de la crise.

La liquidation des affaires engagées à la fin de l'Exercice précédent, et dont il a été fait mention dans notre dernier Rapport, ne nous a donné que des résultats favorables. Nous citerons, notamment, les Obligations de l'État Roumain 5 % pour la conversion des obligations de chemins de fer, les Actions de la Société des Mines de San-Domingo et la Conversion des obligations portugaises Minho-Douro.

Pendant le cours de l'année, notre Établissement a présenté au public, conjointement avec les principales Sociétés de crédit, les Obligations 5 % du Canal de Panama, dont le succès s'est traduit par une réduction de 80 % du chiffre des demandes, et les Obligations 5 % du Crédit foncier égyptien, qui ont été bien accueillies malgré les circonstances si graves qui se produisaient en Egypte, au moment de la souscription. L'événement a justifié notre confiance dans cette Société, dont cette crise même a mis en relief la sage et

prudente administration et qui, aujourd'hui, devenue institution d'État, est en mesure de donner un appui, reconnu indispensable, à l'importante opération de la réalisation des biens domaniaux d'Egypte.

Nous avons pris part à la constitution de quelques sociétés : la Compagnie nationale de Travaux publics, la Société des anciens Etablissements Cail, la Compagnie générale des Tabacs des Philippines et la Société des Eaux de Constantinople fondée sous les auspices de la Compagnie générale des Eaux, enfin nous avons participé, comme simples garants, à la réalisation des Actions du Canal maritime de Corinthe.

Les avances que nous avons faites au Gouvernement espagnol, pour l'île de Cuba, ont été consolidées en billets hypothécaires du Trésor de l'île de Cuba, dont la réalisation se poursuit favorablement à Madrid.

Notre Etablissement ayant acquis, avec les mêmes associés que l'année précédente, un capital de £ st. 817,000 en obligations 6 % de la République Argentine, et la place de Paris, par suite des événements, ne nous paraissant pas en situation d'accueillir un placement de cette nature, nous en avons confié l'émission, sur la place de Londres, à l'honorable maison Morton, Rose et C^{ie} : le résultat a justifié notre attente.

Les modifications survenues dans l'état du marché pouvant entraver le placement, dans les conditions favorables qui avaient été précédemment obtenues, des obligations de la Banque hypothécaire de France, il a paru opportun, dans l'intérêt de tous, d'accueillir les propositions faites pour la réunion de cet Etablissement au Crédit

foncier de France. La fusion est un fait accompli depuis le mois d'Octobre dernier.

Pour nos Succursales, nous mentionnerons parmi les opérations importantes auxquelles elles ont pris part : — à Bruxelles, l'emprunt national Belge 3 % de 105 millions et l'emprunt de la ville d'Anvers ; — à Amsterdam, la transformation de la Compagnie de navigation La Zélande. La place de Genève, profondément atteinte par la crise qui a sévi, au mois de Janvier, sur les marchés de Paris et de Lyon, ne s'est prêtée à aucune affaire nouvelle : aussi avons-nous dû nous estimer heureux de voir notre succursale traverser saine et sauve cette période troublée.

Dans le surcroît de travail auquel ont donné lieu les circonstances parfois difficiles qui ont marqué l'année 1882, il est presque inutile de dire que nous avons toujours trouvé dans le personnel supérieur de notre Société le concours intelligent et dévoué auquel il nous a habitués de longue date, et, à tous les degrés de la hiérarchie, un bon vouloir et une assiduité dignes d'éloges.

Les indications si précises, que vous trouverez dans le rapport de MM. les Commissaires, nous dispensent de passer en revue les divers chapitres de notre Bilan.

Le Compte de Profits et Pertes pour 1881	
avait donné	fr. 13,393,651 18.
L'Exercice 1882 a produit	8,420,448 76.

La réduction dans le chiffre des bénéfices se retrouve dans

chacun des comptes qui apportent leur contingent au Compte général de Profits et Pertes. Ainsi, le compte *Commissions* n'a donné que fr. 572,000, au lieu de fr. 1,084,000 ; cette différence est la conséquence naturelle de notre réserve dans les opérations d'émission. Les comptes *Intérêts et Reports*, pris dans leur ensemble, présentent une diminution de fr. 900,000 ; et le bénéfice donné par le compte *Fonds publics, Actions et Obligations*, est inférieur de fr. 2,700,000 au résultat de l'année dernière. Enfin, nos trois succursales, qui nous avaient donné l'année précédente fr. 1,571,000, intérêts compris, ne présentent, pour cette année, qu'un solde créancier de fr. 363,000.

Si nous passons au débit du compte Profits et Pertes, nous constaterons que les frais généraux proprement dits, énumérés dans le paragraphe II, sont restés exactement dans les mêmes limites que l'année précédente, — fr. 640,000, à peine. Les dépenses relatives aux travaux neufs et à l'entretien des immeubles de la Banque qui s'étaient élevées l'année dernière à fr. 450,000, ont atteint fr. 150,000 seulement, dont fr. 30,000 environ s'appliquent à l'entretien courant, et fr. 120,000 au règlement final du coût de notre nouvelle installation dans l'hôtel où nous sommes réunis.

Après paiement de toutes les charges, le produit net de l'exercice s'élève à fr. 7,258,888.89.

Sur cette somme, nous prélevons d'abord, aux termes de la loi et des Statuts, fr. 363,000 pour la réserve légale, et fr. 486,111.10 pour le tantième alloué au Conseil d'administration. Le solde, ajouté au reliquat disponible de l'exercice 1881, présente un total de fr. 14,067,920.06.

Nous vous proposons de répartir, comme pendant les trois dernières années, 7,500,000 francs comme dividende de l'Exercice 1882, à raison de 60 francs par action, et de reporter à nouveau fr. 6,567,920.06 au crédit du compte de Profits et Pertes de l'année 1883.

Vous remarquerez, Messieurs, que, pour parfaire le dividende de 60 francs, nous prélevons fr. 1,090,222.21 sur les bénéfices qui, dans les exercices antérieurs, n'ont pas été portés aux réserves et qui ont ainsi conservé un caractère absolu de disponibilité. C'est précisément en vue de circonstances comme celles que nous venons de traverser que nous vous avons proposé, depuis trois ans, et que vous avez accepté de maintenir, en dehors de la réserve légale et du fonds de prévoyance, une somme importante au crédit du Compte de Profits et Pertes. Il est naturel que les actionnaires recueillent aujourd'hui le bénéfice de leur prudente modération dans les époques particulièrement favorisées.

Si vous approuvez nos propositions, la réserve légale sera portée à Fr. 5,046,500 »
et le fonds de prévoyance, tant pour les Actionnaires que pour les Administrateurs, sera maintenu à 13,173,423.13

L'ensemble des réserves ainsi constituées sera donc de Fr. 18,219,923.13
sans compter la somme de fr. 6,567,920.06 reportée au crédit du nouvel Exercice.

M. E. Duclerc, appelé au mois d'août dernier à la Présidence du Conseil des Ministres, avait résigné les fonctions qu'il remplissait dans le Conseil d'administration depuis sept ans. Nous sommes

heureux de pouvoir vous annoncer qu'il a bien voulu, tout dernièrement, nous assurer de nouveau sa coopération éclairée.

MM. H. Bamberger et J. Stern, réélus Administrateurs dans l'Assemblée générale du 12 Mai 1877, arrivent à l'expiration de leur mandat. Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de

M. Ch. BERTHIER,

Censeur sortant rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Le Bilan au 31 Décembre 1882 et le Compte de Profits et Pertes ont été mis à la disposition de vos Commissaires, à l'époque voulue par la loi, c'est-à-dire plus de quarante jours avant votre Assemblée générale.

Des renseignements, fournis par la Direction, avec une précision et une clarté qu'il est de notre devoir de reconnaître une fois de plus devant vous, ont éclairé tous les détails de ces Comptes et nous permettent d'en attester l'exactitude et la régularité.

Ils portent — à l'Actif et au Passif — sur une somme de fr. 172,923,506.33, qui se réduit, en réalité, à fr. 160,969,347.52, parce qu'il convient, pour éviter un double emploi, d'en déduire les deux Comptes d'ordre intitulés : *Comptes fixes* et *Comptes courants des Succursales*, lesquels s'élèvent à fr. 11,954,158.81 et qui, portés à la fois à l'Actif et au Passif, ne jouent que le rôle, fort utile d'ailleurs, d'exactes témoins des mouvements qui s'opèrent entre le siège social et les succursales.

ACTIF

L'Actif de fr. 160,969,347.52 se partage en **treize** Comptes qui peuvent se grouper en quatre catégories.

La première comprend les Comptes :

<i>Espèces en Caisse et à la Banque</i>	Fr.	5.822.788 21
<i>Portefeuille de Paris et Province</i>		5.513.130 85
— <i>de Valeurs étrangères</i>		8.515.613 02
<i>Fonds disponibles dans les Banques à l'étranger</i>		2.086.211 25
<i>Reports</i>		25.251.165 15
<i>Coupons à encaisser</i>		41.387 60

Elle forme une somme de Fr. 47.230.296 08 qui représente les disponibilités actuelles et immédiates de la Banque, équivalant à l'argent comptant. Cette catégorie de Comptes ne pouvait arrêter longtemps l'attention de vos Commissaires, qui croient pourtant devoir constater que le portefeuille n'a jamais renfermé que des Effets de premier ordre et que les Reports ont porté presque exclusivement sur des valeurs entièrement libérées ou au porteur, dont la détention temporaire était exempte de toute responsabilité.

La seconde catégorie de Comptes embrasse les créances proprement dites de la Banque, réunies sous deux intitulés :

<i>Avances sur garanties</i>	Fr.	8.336.612 40
<i>Correspondants à l'Étranger et en France</i> . .		31.225.672 80

Elle forme un total de Fr. 39.562.285 20

Nous nous sommes assurés que la solidité des gages et le crédit excellent des débiteurs offraient à la Banque les plus complètes sécurités.

La troisième catégorie a trait aux valeurs que possède la Banque et qui sont désignées sous les trois Comptes :

<i>Fonds d'État</i>	Fr.	11.826.111 88
<i>Actions et Obligations</i>		47.127.780 73
<i>Participations diverses</i>		10.342.367 57
Qui s'élèvent ensemble à	Fr.	69.296.260 18

Le caractère inévitable de ces Comptes est de présenter des possibilités de variation de valeur. Mais l'extrême division des éléments qui les composent (ils ne comprennent pas moins de 120 espèces de titres), ainsi que la sévérité qui a présidé au choix de tous les placements, nous ont paru entourer les opérations dont ces Comptes sont l'expression de toutes les garanties que peut suggérer la prudence.

Nous ajouterons que tous ces titres ont été, pour la plus grande partie, estimés dans votre inventaire à un cours qui a été fixé beaucoup au-dessous de celui du 31 Décembre dernier.

La quatrième catégorie des Comptes de l'Actif se compose enfin des trois comptes :

<i>Immeubles</i>	Fr.	2.124.076 17
<i>Mobilier</i>		60.411 45
<i>Comptes divers</i>		2.696.018 44

Elle s'élève à Fr. 4.880.506 06 et elle n'appellerait, de notre part, aucune observation si nous ne

tenions à vous faire remarquer que les deux Immeubles du siège social n'ont pas cessé d'être estimés dans vos Comptes au prix d'acquisition de fr. 1,500,000, malgré des dépenses de construction et d'appropriation qui ne s'élèvent pas à moins de 1 million et dont la charge a été laissée tout entière au Passif des Comptes de *Profits et Pertes* des trois derniers Exercices.

PASSIF

Le Passif de fr. 160,969,347.52 ne se compose de sommes dues à des tiers que jusqu'à concurrence de fr. 65,695,393.23.

Indiquées sous les six Comptes :

Effets à payer, Comptes courants des Syndicats, Correspondants à l'Étranger et en France, Coupons à payer, Liquidation 31 Décembre 1882 et Comptes divers, ces sommes sont d'ailleurs, pour leur exigibilité, presque toutes soumises à ces conditions de division et de préavis dont nous vous avons souvent entretenus et auxquelles la Banque n'a pas cessé d'attacher une légitime importance.

Le surplus du Passif, qui n'est dû qu'à vous-mêmes, s'élève à fr. 95,273,954.29.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Cette décomposition et ce tableau de l'Actif et du Passif de la Banque font assez ressortir son excellente situation, et si le Compte de Profits et Pertes de 1882 vous présente des résultats inférieurs à ceux de l'année précédente, cette différence n'est que trop expliquée par les événements qui ont marqué le commencement de l'année 1882, dont les effets se sont fait sentir pendant tout l'Exercice et dont la trace est à peine effacée. Mais, en même temps que la prudence de votre Conseil d'administration vous a mis à l'abri de ces événements, votre propre prudence et la modération avec laquelle vous avez disposé des bénéfices des années antérieures vous permettent, malgré cette inévitable infériorité de produits, de maintenir le Dividende au même chiffre que l'année 1881, et il vous suffira, pour obtenir ce résultat, d'emprunter fr. 1,090,222.21 seulement à la somme de fr. 7,658,142.27 que, dans votre dernière Assemblée générale, vous aviez reportée au crédit du *Compte de Profits et Pertes* de 1882. Après ce prélèvement, qui justifie l'utilité de ces reports de bénéfices aux Exercices suivants, tant de fois consacrés par vos votes, vos réserves facultatives dépasseront encore la somme de 19 millions, indépendamment de la réserve légale, qui s'élèvera à fr. 5,046,500.

En présence de telles garanties données à l'avenir, nous n'hésitons pas à nous unir au projet de répartition qui vous est soumis.

Nous vous proposons d'approuver les Comptes de l'Exercice 1882, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Paris, le 40 Avril 1883.

LES COMMISSAIRES :

CH. GIDE.

E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 2 MAI 1883

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1882, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration et fixe à **60** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **40** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

MM. H. BAMBERGER,

J. STERN,

Administrateurs sortants.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. CH. BERTHIER, Censeur sortant.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. I. SALLES.

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1883, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

BILAN GÉNÉRAL

ACTIF		PASSIF	
1882		1881	
Capital	1.000.000	Capital	1.000.000
Reserves	1.000.000	Reserves	1.000.000
Autres	1.000.000	Autres	1.000.000
TOTAL	3.000.000	TOTAL	3.000.000

COMPTES

De l'Exercice 1882



Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. I. SALLES.

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1883, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1882.

ACTIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque	Fr.	4.749.925 18	1.072.863 03	5.822.788 21
Portefeuille. {				
		Paris et Province	85.746 65	5.513.130 85
		Valeurs étrangères	4.632.298 27	8.515.613 02
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.		1.770.527 30	315.683 95	2.086.211 25
Comptes fixes des succursales		8.000.000 »	» »	11.954.158 81
Comptes courants —		3.954.158 81	» »	
Correspondants {				
		à l'étranger	5.269.297 85	31.225.672 80
	en France	13.763.333 47	514.090 39	
Reports		11.321.287 50	13.929.877 65	25.251.165 15
Coupons à encaisser		8.628 93	32.758 65	41.387 60
Avances sur garanties		7.037.194 50	1.299.417 90	8.336.612 40
Fonds d'États		3.062.423 33	8.763.688 55	11.826.111 88
Actions et Obligations		42.966.689 23	4.161.091 50	47.127.780 73
Participations diverses		5.165.124 50	5.177.243 07	10.342.367 57
Comptes divers		1.579.972 21	1.116.046 23	2.696.018 44
Immeubles de la Société		1.500.000 »	624.076 17	2.124.076 17
Mobilier		50.000 »	10.411 45	60.411 45
	Fr.	125.918.915 02	47.004.591 31	172.923.506 33

PASSIF

		SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social	Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale		4.683.500 »	» »	4.683.500 »
Fonds de prévoyance {				
		Appartenant aux Actionnaires	» »	13.173.423 13
	Appartenant aux Administrateurs en exercice.	1.173.423 13	» »	
Effets à payer		10.533.169 33	822.978 68	11.356.148 01
Comptes fixes des succursales		» »	8.000.000 »	11.954.158 81
Comptes courants —		» »	3.954.158 81	
Comptes courants des Syndicats		620.613 82	» »	620.613 82
Correspondants {				
		à l'étranger	32.389.517 46	49.315.187 08
	en France	7.450.232 79	989.083 27	
Coupons à payer		558.270 58	» »	558.270 58
Liquidation 31 Décembre 1882		2.666.368 70	» »	2.666.368 70
Comptes divers		692.950 71	485.854 33	1.178.805 04
Profits et pertes. — Report de l'exercice 1881		7.658.142 27	» »	7.658.142 27
Profits et pertes. — Exercice 1882		6.895.890 13	362.998 76	7.258.888 89
	Fr.	125.918.915 02	47.004.591 31	172.923.506 33

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1882)

DOIT

AVOIR

I							
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr.	135.597	41	Commissions	Fr.	572.730	28
II				Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes		4.432.801	07
Appointements, gratifications et frais de bureaux		518.431	40	Reports		1.072.809	81
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.		121.093	60	Fonds publics, Actions et Obligations.		1.979.108	84
III				Bénéfice net des Succursales		362.998	76
Amortissement des travaux neufs et frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque		150.106	60				
IV							
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris		25.000	»				
V							
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.							
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence		100.000	»				
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires		5.080	»				
VI							
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris.		106.250	86				
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.		7.258.888	89				
Fr.		8.420.448	76	Fr.		8.420.448	76

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

Bénéfice net	Fr. 7.258.888 89
Intérêts à 5 % sur le capital versé.	Fr. 3.125.000 »
Réserve légale 5 %	363.000 »
	3.488.000 »
	3.770.888 89
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 4.861.111 10	486.111 10
	3.284.777 79
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés.	3.125.000 »
Solde reporté de l'Exercice 1881.	7.658.142 27
	14.067.920 06
A répartir aux Actionnaires	14.067.920 06
Dividende de soixante francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social	7.500.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1883.	Fr. 6.567.920 06

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS

ET FONDÉS DE POUVOIRS :

AMSTERDAM	}	MM. G. M. BOISSEVAIN. A. I. von HEMERT. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.	DIRECTEUR M. Van HALL. FONDÉ DE POUVOIRS. M. J.-H. HALLO.
BRUXELLES.	}	MM. A. BENNERT. DUMERCY-HEIRMAN. Georges MONTÉFIORE-LÉVI. F. VAN DER STICHELIN.	DIRECTEURS { MM. Chev. R. de BAUER. Ch. BALSER. FONDÉ DE POUVOIRS. M. H. RULOFFS.
GENÈVE	}	MM. A. CHENEVIÈRE. L. LULLIN. James ODIER.	FONDÉS DE POUVOIRS. { MM. A. ROCH. H. WAKKER.

